

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ENTRE :

- Monsieur Thibaud Mourey, Guide de Haute Montagne, né le 10 septembre 1986, demeurant 12, rue Lakanal 38000 GRENOBLE, DDJS n°03821ED0403, Siret 85148088900019

Ci-après désigné « Guide »,

ET

- Le ou les consommateurs souhaitant confier au Guide l'exécution d'un Prestation de service,

Ci-après désigné « Client »,

Ci-après conjointement désignés « Les Parties »,

PREAMBULE

Le Guide exerce à titre professionnel une activité de Guide de Haute de Montagne.

Il assure l'encadrement et la conduite de diverses activités sportives de montagne telles que le ski, l'alpinisme, l'escalade et la cascade de glace.

Le Client s'est montré intéressé par certaines de ces Prestations et en a confié l'exécution au Guide, pour son propre compte et/ou pour le compte d'autres personnes (les Participants).

Il a dans ce cadre informé le Guide des Prestations demandées, sur la base desquelles le Guide a émis un devis.

Le Client a accepté le devis transmis par le Guide et le Guide a accepté la commande passée par le Client.

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») ont pour objet de déterminer les caractéristiques, modalités et conditions d'exécution des Prestations confiées au Guide par le Client.

Les Parties conviennent que leurs relations seront régies par les présentes CGV, à l'exclusion de toutes autres conditions générales de vente ou d'achat, et sauf accord contraire ultérieur écrit et non équivoque entre les Parties.

Les présentes CGV sont systématiquement soumises au Client avant ou concomitamment à la commande d'une Prestation, lequel doit impérativement les accepter.

Le Client s'engage à faire connaître le contenu intégral des présentes CGV à l'ensemble des Participants éventuels pour le compte ou au nom desquels il contracte.

ABSTRACT (attention, seuls les articles des présentes CGV, tels qu'ils sont rédigés, sont opposables aux Parties. Le présent abstract n'a qu'une valeur de résumé non exhaustif) :

Les Prestations proposées par le Guide ont été acceptées par le Client (article 2) en contrepartie du paiement du prix (article 3) qui devra être versé selon les modalités convenues :

- acompte de 30 % du prix au moment de la commande/réservation ;
- paiement du reste du prix trois (3) jours avant la date de la Prestation ;

Le Client peut annuler la commande (article 4.2). Si cette annulation intervient :

- plus d'un mois avant la date de la Prestation : l'acompte est restitué au Client ;
- moins d'un mois avant la date de la Prestation : le Guide conserve l'acompte ;
- moins de 48 heures avant la date de la Prestation : le prix intégral doit être versé au Guide.

Par ailleurs, le Guide peut décider d'annuler la Prestation ou de modifier son contenu ou sa date d'exécution (parcours, destination, programme) en raison des conditions météorologiques (article 5). Si l'annulation intervient moins de 3 jours avant la date de la Prestation, le Guide conservera l'acompte versé par le Client.

Les Participants devront garantir qu'ils sont aptes à exercer les activités sportives encadrées par le Guide, le cas échéant en fournissant les certificats sollicités (article 6).

Ils devront respecter strictement les consignes du Guide afin de garantir leur sécurité et celle du Guide (article 7).

Ils devront être assurés contre les risques liés aux activités sportives dont l'encadrement est confié au Guide (article 8).

Ils s'engagent à se procurer, par leurs propres moyens, le matériel personnel nécessaire à la pratique des activités sportives encadrées par le Guide, tels que ces matériels auront été définis au préalable par le Guide (article 2.2).

1. DEFINITIONS

Client : désigne toute personne passant commande d'une Prestation auprès du Guide ;

Participant : désigne toute personne physique, y compris le cas échéant le Client, exerçant une activité sportive encadrée par le Guide dans le cadre des Prestations qui lui sont confiées ;

Prestation : désigne le ou les services de Guide de haute montagne et autres services complémentaires et/ou similaires, tels que proposés par le Guide aux Clients et acceptés par ceux-ci.

2. PRESTATIONS DE SERVICE CONFIEES AU GUIDE

2.1 – Contenu des Prestations

Le Guide propose notamment la réalisation des Prestations suivantes :

- conduite et accompagnement de personnes dans des excursions, des randonnées ou des ascensions de montagne en rocher, neige, glace et/ou terrain mixte,
- conduite et accompagnement de personnes dans des excursions de ski de randonnée, ski-alpinisme et/ou ski hors-pistes,
- enseignement des techniques d'alpinisme, d'escalade et de ski de randonnée, ski-alpinisme et ski hors-pistes,
- entraînement aux pratiques de compétition dans les disciplines précitées.

Le Guide a communiqué au Client les caractéristiques essentielles et les prix des Prestations proposées dans son devis.

Seules les Prestations proposées par le Guide, acceptées et payées par le Client, obligent le Guide.

Le Client reconnaît avoir une parfaite connaissance des Prestations (y compris de leur contenu et de leur modalités) proposées par le Guide et dont il a souhaité lui confier l'exécution.

2.2 – Exclusions des Prestations

Le Client et les Participants s'engagent à se procurer, par leurs propres moyens, le matériel personnel nécessaire à la pratique des activités sportives encadrées par le Guide, tels que ces matériels auront été définis au préalable par le Guide.

Faute pour un ou plusieurs des Participants de disposer du matériel indiqué et adapté, et si le Guide estime que le ou les Participants ne peuvent en conséquence pratiquer les activités sportives prévues, il pourra s'opposer à la participation des personnes concernées.

Le cas échéant, et si le Guide dispose du matériel en surplus, il pourra proposer au Participant de leur louer ledit matériel. Ceci n'est qu'une faculté et non une obligation pour le Guide.

Il est également précisé que ne sont pas inclus dans les Prestations le cas échéant et sauf mention contraire sur le devis :

- l'hébergement des Participants ;
- la restauration des Participants ;
- les services de remontées mécaniques ;
- le transport vers le lieux de l'activité.

Ceux-ci restent donc à la seule charge du Client et/ou des Participants.

2.3 – Commande

Les Prestations sont commandées par le Client par téléphone et/ou par échanges de courriels avec le Guide.

Le Client reçoit ensuite de cela un courriel décrivant la Prestation commandée, le prix applicable à cette Prestation et les présentes CGV.

Le Client donne son accord par retour de courriel et, ce faisant, reconnaît accepter les CGV.

3. PRIX

3.1 – Prix de la Prestation

Les prix des Prestations proposées au Client sont exprimés en euros HT et TTC.

Les prix sont communiqués par le Guide au Client avant toute commande ou acceptation de l'offre du Guide.

3.2 – Facturation

Une facture est établie et transmise au Client au titre de chaque Prestation confiée au Guide.

Une facture est également établie au titre de l'acompte sur le prix.

3.3 – Acompte et solde

Il est expressément convenu que toute Prestation commandée au Guide donnera lieu au paiement par le Client d'un acompte de trente pourcent (30%) du prix total de la Prestation.

Cet acompte devra être versé par le Client dans les trois (3) jours suivant la date de la commande ensuite de la réception de la facture correspondante.

Toutefois, dans l'hypothèse où la Prestation devrait débiter moins de trois (3) jours à compter de la date de la commande, l'acompte devra être versé au Client dès le moment de la commande.

Le Guide se réserve le droit de ne pas exécuter la Prestation commandée à défaut de versement effectif du montant de l'acompte par le Client, ce que le Client accepte.

Le paiement du reste du prix devra intervenir au plus tard trois (3) jours avant la date de la Prestation.

3.4 – Modalités de Paiement

Le paiement du prix par le Client s'effectue par virement bancaire ou par paiement liquide contre quittance, sauf accord écrit du Guide pour qu'il soit recouru à un autre mode de paiement.

Les paiements en liquide sont limités à la somme de mille (1 000) euros TTC.

Les paiements par virement bancaire sont à effectuer sur le compte bancaire du Guide dont les coordonnées sont :

Titulaire du Compte : Thibaud Mourey

Adresse postale : 12 rue Lakanal 38000 Grenoble

Code Banque : 42559

Code guichet : 10000

Numéro de Compte : 04110245058

Clé Rib : 44

International Banking Account Number - IBAN : FR76 4255 9100 0004 1102 4505 844

Bank Identification Code - Swift : CCOPFRPPXXX

Le Client supporte l'ensemble des frais que peuvent éventuellement impliquer l'utilisation de ce mode de paiement. En cas de survenance inattendue de frais bancaires à la charge du Guide relatifs au paiement, le montant de ceux-ci seront ajoutées à la somme due par le Client.

4. RETRACTATION ET ANNULATION

4.1 – Absence de droit de rétractation

Conformément à l'article L. 221-28 12° du Code de la consommation, le droit de rétractation est exclu pour les contrats de prestations de services d'activités de loisirs qui doivent être fournies à une date ou à une période déterminée.

En conséquence, le Client ne pourra faire valoir le droit de rétractation de 14 jours accordé par le Code de la consommation aux consommateurs ayant conclu un contrat à distance, à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement.

4.2 – Annulation

Par dérogation au régime légal de l'acompte, le Client est toutefois libre d'annuler sa commande dans les conditions ci-dessous décrites.

Si l'annulation de la commande intervient plus d'un (1) mois avant la date de la Prestation, le Guide restitué au Client l'acompte qui lui a été versé au titre de la commande annulée.

Si l'annulation de la commande intervient moins d'un (1) mois avant la date de la Prestation, le montant de l'acompte sera acquis au Guide et ne pourra donc faire l'objet d'aucun remboursement, ce que le Client accepte sans réserve.

Si l'annulation de la commande intervient moins de quarante huit (48) heures avant la date de la Prestation, le prix de la Prestation sera intégralement dû au Guide, ce que le Client accepte sans réserve.

L'annulation est effectuée par lettre recommandée avec avis de réception, ou par e-mail avec demande d'accusé de réception et de lecture.

Une annulation téléphonique ne pourra d'aucune manière être considérée comme prise en considération sauf confirmation de celle-ci par échange d'e-mails actant l'annulation et ses conséquences de manière non équivoque.

4.3 – Remboursement

Tout remboursement éventuel sera effectué par l'intermédiaire du moyen de paiement utilisé par le Client pour la commande, sauf demande expresse de l'une des Parties acceptée par l'autre Partie de recourir à un autre moyen de paiement.

En cas d'annulation devant donner lieu à un remboursement intégral, les Parties pourront s'entendre afin de substituer à la Prestation annulée une Prestation de valeur équivalente.

5. CONDITIONS METEOROLOGIQUES

Il est expressément convenu que le Guide, professionnel expérimenté dans son domaine d'activité, a seul la capacité de déterminer si les conditions météorologiques sont susceptibles de permettre la bonne exécution des Prestations qui lui sont confiées et de garantir la sécurité des Participants.

5.1 – Modification de la Prestation

En conséquence, le Guide pourra, compte tenu des conditions météorologiques prévisionnelles et/ou effectives, décider de modifier la Prestation.

Il pourra notamment décider d'une modification du programme, du parcours ou de la destination initialement prévus.

Une telle modification ayant pour finalité de garantir de sécurité des Participants, elle ne pourra donner lieu à aucun remboursement, ce que le Client et les Participants reconnaissent expressément.

Toutefois, le Guide pourra diminuer le montant de sa Prestation si la course de substitution le justifie.

5.2 – Annulation de la Prestation

Le Guide pourra, compte tenu des conditions météorologiques prévisionnelles et/ou effectives, décider de ne pas exécuter ou d'interrompre l'exécution des Prestations.

Dans cette hypothèse, si l'annulation par le Guide pour des raisons météorologiques intervient, le Client pourra être remboursé dans les conditions suivantes

- Avant le début d'exécution des Prestations, le Client est intégralement remboursé ;
- en cours d'exécution de la Prestation, le Client sera remboursé au maximum de la moitié du prix de la Prestation, et le cas échéant au prorata des Prestations effectuées si plus de 50% des Prestations ont été effectuées.

En cas d'annulation de la Prestation avant toute exécution même partielle, le Client aura la possibilité de solliciter le report de la Prestation. Le Guide pourra alors proposer au Client une nouvelle date de Prestation en fonction de ses disponibilités et des conditions météorologiques prévisibles.

ATTENTION si l'annulation est demandée par le Client l'intégralité du prix de la Prestation reste acquis au Guide.

5.3 – Absence de responsabilité

En tout état de cause, le Guide ne saurait être tenu responsable d'une modification et/ou d'une annulation de la Prestation en raison de conditions météorologiques dégradées, étant entendu qu'une telle décision a pour seule finalité de garantir de sécurité du Client, des Participants et du Guide.

Le Client et les Participants le reconnaissent et l'acceptent expressément.

6. APTITUDE SPORTIVE

Le Client et les Participants garantissent qu'ils disposent de la condition physique nécessaire à la participation aux activités sportives objet des Prestations.

S'il l'estime nécessaire, le Guide pourra exiger des Participants la production de certificats d'aptitude à l'exercice des activités sportives qu'il a pour mission d'encadrer.

Le Guide se réserve le droit de refuser une commande et/ou la participation d'un ou plusieurs Participants dans l'hypothèse où ce ou ces Participants ne lui auraient pas communiqué le certificat d'aptitude sollicité.

Il est rappelé qu'un certificat d'aptitude n'est pas une donnée de santé au sens du Règlement (UE) 2016/679 dit « *RGPD* ».

Le Client reconnaît enfin que toute éventuelle incapacité ou difficulté à terminer un ou plusieurs parcours, épreuves sportives, ascensions, randonnées ou autre activité encadrée par le Guide ne peut en aucun cas justifier un remboursement même partiel du prix des Prestations.

7. RESPECT DES CONSIGNES ET SECURITE

Le Client est conscient du très haut niveau de danger attaché à l'activité qu'il a choisie.

Partant, et compte tenu desdits risques liés aux pratiques sportives de montagne encadrées par le Guide dans le cadre des Prestations qui lui sont confiées, les Participants s'engagent à respecter strictement chacune des consignes du Guide, qu'elles soient transmises avant ou pendant l'exécution des Prestations.

Le Client s'interdit notamment d'effectuer toute action ou de prendre toute initiative susceptible de mettre en péril sa propre sécurité ou santé, celles des autres Participants ou encore celles du Guide.

Tout comportement de nature à mettre en danger le Client, les Participants ou le Guide pourra, à la discrétion du Guide, justifier l'exclusion de la personne à l'origine de ce comportement, et, si cela est rendu nécessaire par ladite exclusion, l'interruption définitive des Prestations sans aucun remboursement.

8. ASSURANCE ET ASSISTANCE

Il est rappelé au Client que les Prestations n'incluent la souscription ou le bénéfice d'aucune assurance de quelque type que ce soit, ni d'aucune assistance rapatriement.

Le Client s'engage par conséquent à souscrire toute assurance nécessaire à garantir les risques afférents aux Prestations et aux activités sportives de montagne prévues.

Le Client s'engage notamment à souscrire une assurance assistance rapatriement.

9. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Le Guide peut être amené à recueillir certaines de données personnelles des Clients et/ou des Participants nécessaires à l'exécution des Prestations et à tout le moins :

- Les prénom, nom ;
- Date de naissance ;
- Adresse ;
- Coordonnées téléphoniques ;
- Adresse email ;
- Copie des certificats d'assurance nominatifs
- ...

Le Client et les Participants acceptent que les données personnelles qu'ils communiquent au Guide fassent l'objet du traitement nécessaire à la prise en compte de la commande et à l'exécution de la Prestation.

Le Client garantit expressément au Guide que les Participants ont pris connaissance de la présente clause et acceptent le traitement de leurs données personnelles et les stipulations de la présente clause.

Le Guide recueille et traite les données personnelles avec la plus grande confidentialité et dans le respect des dispositions de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement (UE) 2016/679 dit « RGPD ».

Le Guide ne transmet ces données personnelles à aucun tiers, sauf consentement exprès et préalable du Client et/ou des Participants.

Les données personnelles collectées par le Guide ne sont ni vendues, ni communiquées à des tiers.

Les données personnelles collectées ne peuvent être utilisées à des fins de prospection commerciale qu'avec le consentement explicite préalable de leur titulaire.

Les titulaires des données personnelles collectées disposent à tout moment d'un droit d'accès, d'interrogation, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant.

Le Guide conserve les données personnelles pendant 3 ans à compter de l'exécution de la Prestation.

Les données personnelles dont la conservation est obligatoire (documents comptables, factures, etc...) seront conservées sous forme d'archives pour toute la durée obligatoire en application du régime applicable.

L'ensemble des droits relatifs aux données personnelles s'exerce auprès du Guide :

- par courrier à l'adresse : 12 rue Lakanal 38000 Grenoble,
- par e-mail à l'adresse : thibaud.mourey.guide@gmail.com.

10. FORCE MAJEURE

Il est rappelé que l'article 1218 du Code civil dispose que « *Il y a force majeure en matière contractuelle lorsqu'un événement échappant au contrôle du débiteur, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de son obligation par le débiteur* ».

L'exécution par le Guide de ses obligations aux termes du présent Contrat sera suspendue en cas de survenance d'un cas fortuit ou de force majeure, telle que la survenance d'une épidémie et des conséquences en découlant, qui en générerait ou en retarderait l'exécution.

Le Guide avisera le Client de la survenance d'un tel cas fortuit ou de force majeure dans les huit jours ouvrés à compter de la date de survenance de l'événement.

Est notamment considéré par les Parties comme un cas de force majeure, une épidémie ou pandémie d'envergure nationale et/ou internationale, telle que définie comme telle par l'OMS ou toute autorité gouvernementale compétente, dès lors qu'il en résulte une impossibilité pour le Guide d'exécuter ses obligations.

En tout état de cause, si les Prestations ne peuvent être accomplies du fait de mesures gouvernementales contraignantes, notamment liées à une épidémie telle que celle de COVID 19, le Guide pourra à son choix :

- annuler la commande avec restitution des sommes versées le cas échéant,
- proposer un report de la commande au Client.

11. DIVERS

11.1 – Indépendance des Parties

Aucune des Parties ne peut prendre d'engagement au nom et/ou pour le compte de l'autre Partie.

Par ailleurs, chacune des Parties demeure seule responsable de ses allégations, engagements, prestations et personnels.

11.2 – Non-renonciation

Le fait pour l'une des Parties de ne pas se prévaloir d'un engagement de l'autre Partie à l'une quelconque des obligations visées par les présentes, ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

11.3 – Notifications

Toutes notifications devant être effectuées dans le cadre des présentes CGV seront considérées comme réalisées si elles sont faites aux adresses suivantes :

- Au Guide: par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse suivante : 12 rue Lakanal 38000 Grenoble , sauf accord contraire et écrit du Guide;
- au Client : à l'adresse e-mail indiquée lors de la commande.

11.4 – Nullités

Si l'une quelconque des stipulations des présentes CGV s'avérait nulle au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle serait alors réputée non écrite, sans pour autant entraîner la nullité des présentes CGV ni altérer la validité de ses autres stipulations.

12. LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Les présentes CGV sont soumises à la loi française.

La langue des présentes CGV est la langue française.

Conformément aux dispositions des articles L. 611-1 et suivants et R. 612-1 et suivants du Code de la consommation, le Client pourra recourir gratuitement à un médiateur de la consommation pour obtenir la résolution de tout litige de nature contractuelle portant sur l'exécution d'un contrat de fourniture de services n'ayant pu être résolu dans le cadre d'une réclamation préalablement introduite auprès du Guide. Ces dispositions couvrent les litiges nationaux et les litiges transfrontaliers.

Ainsi, en cas de litige concernant la commande ou de l'exécution d'une Prestation du Guide, le Client pourra contacter _____

Pour sa complète information, le Client peut également visiter le site de la [plateforme européenne des Règlements des litiges en ligne](#) ainsi que le site internet <https://www.economie.gouv.fr/mediation-conso>.

Pour toute difficulté, le Client est invité à contacter préalablement le Guide dont les coordonnées sont : M. Thibaud MOUREY, 12 rue Lakanal 38000 Grenoble, thibaud.mourey.guide@gmail.com

Tout litige né de l'exécution ou de l'interprétation des présentes CGV, et plus généralement des relations de toute nature entre le Guide et un Client sera de la compétence exclusive des tribunaux français.

Le cas échéant les litiges seront portés devant les juridictions du ressort de la Cour d'appel de LYON, sauf dispositions légales impératives ou d'ordre public contraires applicables.